

A 3 MAINS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 16 rue de la Corderie - 75003 PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 825 293 129

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six

Le 02 avril

A 14 heures,

Les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée « A 3 MAINS » se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement suivant convocation faite à chacun d'eux par le Président, selon la procédure prévue à l'article 24 des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Arthur ELEB préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Madame Françoise DAVIDEAU acceptant cette fonction est choisi comme Secrétaire par l'Assemblée.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis d'au moins la moitié du Capital social peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée : Le transfert du siège social dans le même département ;
- La modification des statuts en conséquence de la première décision,
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société sis 16 rue de la Corderie - 75003 PARIS à l'adresse suivante : 2bis, Passage Saint-Antoine 75011 Paris, à compter du 02 avril 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

DEUXIEME DECISION

Comme conséquence de la première décision prise, les Associés décident de modifier, de la manière suivante, l'article 4 des statuts :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé : 2bis, Passage Saint-Antoine 75011 Paris »

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

DERNIERE DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présents pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Fait à Paris, le 02 avril 2026

Monsieur Arthur ELEB
Le Président



Madame Françoise DAVIDEAU
Le Secrétaire

